

NOUVELLE répartition crédits BARANGÉ: habillage des 7 baraques et acquisition mobilier scolaire.

Le Maire donne lecture du rapport.

Lu et soumis à l'approbation
de M. le Préfet
le 17 Mai 1955
P. le Chef de Division ap°
Signé: Housson

Saint-Denis, le 6 Décembre 1954

Approuvé à

titre exceptionnel pour 1955
M. le Préfet le 27 Juin 1955
le Secrétaire Général
Signé: R. Petit

Mesdames,
Messieurs,

Par délibération en date du 1er Octobre 1954, j'avais soumis à votre approbation l'emploi des crédits Barangé pour l'année 1955.

Je vous proposais, sur le crédit mis à notre disposition soit la somme de 8.734.050 Fcs CFA.

- 1°) la construction de 10 classes sur le terrain de l'ancien Joinville;
- 2°) l'habillage de 7 baraques.

Monsieur le Vice-Recteur, à qui la délibération a été transmise autorise l'affectation d'une partie des crédits à l'habillage des charpentes métalliques déjà montées, mais nous demande d'employer la différence à l'acquisition de mobilier scolaire.

Je vous demande donc de voter ainsi l'emploi des crédits Barangé pour l'année 1955:

- 1°) habillage de 7 baraques;
- 2°) acquisition de mobilier scolaire.

La construction des 10 classes pour l'Ecole Joinville fait l'objet de l'affaire n° 13./.

Le Premier Adjoint ff. de Maire,
Signé: VALLON-MORAU.

Je mets aux voix les propositions contenues dans le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.